

1486, 23 juillet – La Chèze.

*Mandement de Jean de Rohan à Jacques Perce pour le paiement des
couvreurs du château de Pontivy.*

AD56, 142 J (fonds du château de Kerguéhennec) – Il 119, pièce n °1.

/1/ Jacques Perce payez et baillez incontinent a monsieur de Vaurouault pour bailler /2/ et distribuer aux couvreurs de mon eupvre de Pontivi la somme /3/ de six livres monnoie et avec ce prenez et chouaisisez audit lieu de /4/ Pontivi une¹ aulne et ung tiers de mygrenne et icelle m'envoiez /5/ tout incontinent, et gardez que en tout n'y ait aucune faulte. Et vous /6/ en aurez de ce garand et descharge lors que besoign en sera. Le Saint-/7/ Esprit soit garde de vous. Escript a La Chèze ce xxiii^e jour de juillet.

[Signé :]

Jehan de Rohan

/8/ Tritan de La Lande, sieur de Vaurouault, confesse avoir eu et receu de Jacques Perce, /9/ receveur de la viconte, la somme de six livres monnoie pour les causes contenues /10/ cy dessus et l'en quicte soubz mon signe manuel le xxiiii^e jour de /11/ juillet l'an mil llll^c llll^{xx} seix.

[Signé :]

Tritan de La Lande

¹ « une » qui précède, raturé.